

SOLSCOPE

14-15 JUIN LYON



CONCOURS DE L'INNOVATION Règlement

Article 1 - Organismes

A l'occasion de SOLSCOPE 2017, salon national de la géotechnique, du forage et des fondations, les organisateurs de SOLSCOPE, ATTITUDE et RPI, mettent en place un concours intitulé "concours de l'innovation SOLSCOPE".

Les informations sur ce concours sont accessibles sur le site www.solscope.fr.

Les organisateurs souhaitent contribuer au développement de l'innovation dans les domaines du forage, de l'ingénierie géotechnique ou des techniques associées aux fondations.

La cérémonie de remise des prix du concours aura lieu dans le cadre de la soirée SOLSCOPE, le mercredi 14 juin 2017.

Article 2 : Descriptif du Concours

Le Concours de l'Innovation SOLSCOPE a pour vocation de récompenser les projets et réalisations les plus innovantes au sein des domaines de la géotechnique, du forage et des fondations.

La participation au concours est ouverte aux exposants enregistrés pour l'édition de SOLSCOPE 2017. Elle est gratuite.

Recueil des candidatures :

Le concours est ouvert du 1 décembre 2016 au 31 mai 2017.

Les dossiers de candidatures sont à adresser par mail à d.rousseau@solscope.fr avant le 31 mai 2017 à minuit (horodatage informatique faisant foi).

Pour toute demande d'information complémentaire contacter le : 05 49 30 02 22

Chaque dossier transmis fera l'objet d'un accusé de réception adressé au responsable de la candidature par courrier électronique.

Article 3 : Composition du dossier, critères de sélection :

Le dossier de candidature comprendra :

- Les coordonnées du candidat ;
- Une présentation de l'entreprise, des produits, des marchés ;
- Une description du nouveau produit, procédé ou savoir-faire ;
- La description de l'aspect innovant et de sa valeur ajoutée ;

Des illustrations, retours d'expérience, exemples ou éléments de comparaison permettant d'apprécier les critères différenciateurs ;

- La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu (ou de l'équipe) et des responsabilités prises, dans la conception et la mise au point de l'objet de la candidature.

Le jury devra pouvoir apprécier en particulier, par cette description, la valeur de la candidature sur l'aspect novateur démontré au regard des critères suivants sans ordre d'importance :

- Le progrès technologique,
- Le gain de temps,
- Le gain en fiabilité
- La réduction de coût
- L'apport en matière de sécurité
- La contribution à une démarche intégrant les trois composantes du développement durable : environnementale, sociale et économique.

Article 4 : Reconnaissance du lauréat

L'entreprise qui aura présenté le dossier de candidature retenu par le jury sera reconnue comme lauréat du concours de l'innovation Solscope.

- Elle se verra remettre le trophée de l'innovation Solscope au cours de la soirée du 14 juin 2017
- La remise du trophée et l'objet de la candidature seront relayés par une couverture médiatique comportant interviews et rédactionnelles dans plusieurs médias professionnels,
- L'annonce de la remise du trophée au lauréat et l'objet de la candidature resteront visibles sur la page d'accueil du site Solscope pendant un an,
- Une newsletter diffusée après Solscope rendra compte de la manifestation et fera en particulier état de la remise du trophée de l'innovation avec un lien vers un document .pdf détaillant l'objet de la candidature.

Article 5: Eligibilité

Le concours est ouvert aux personnes morales ayant une activité dans les domaines de la géotechnique, du forage ou des fondations.

Les candidatures ne pourront être admises que si toutes les informations demandées dans le dossier de candidature sont fournies.

Aucune modification du dossier de candidature ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

Article 6: Le jury

Le jury est composé d'un président entouré de représentants des structures parrainant SOLSCOPE. En cas d'égalité entre deux dossiers, la voix du président est décisionnelle.

Le jury est chargé de sélectionner le lauréat du Prix de l'innovation SOLSCOPE.

Le jury, souverain de ses décisions, se réserve le droit :

- de ne pas attribuer le prix,
- de refuser des dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères du concours.

Le jury n'est pas dans l'obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

Article 7: Confidentialité

Les membres du jury, et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent concours, s'engagent à garder confidentielles les informations relatives à l'objet de la candidature, autre que celui récompensé.

Article 8 - Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier partiellement ou en totalité le concours si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier cette décision et ne pourront, en aucun cas être tenus pour responsables.

Article 9- Engagements des candidats

Tout candidat au concours de l'innovation SOLSCOPE s'engage à :

- accepter le prix sous sa forme attribuée
- prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement,
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions du jury,
- s'interdire toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification, report ou annulation de la manifestation,
- détenir les droits de propriété intellectuelle de l'objet de la candidature ou être autorisé par les codétenteurs à candidater au concours de l'innovation SOLSCOPE,
- autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs de SOLSCOPE, à reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourraient être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours dans le respect du secret de la propriété industrielle et commerciale, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées,
- renoncer à revendiquer tout droit sur son image et fait son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée.